

SOURCE : Neptune Technologies & Bioresources Inc.

Neptune annonce ses résultats du troisième trimestre

Un élan positif est en cours

Laval (Québec) CANADA – Le 13 janvier 2015 – Neptune Technologies & Bioresources Inc. (« Neptune » ou la « société ») annonce ses résultats financiers consolidés pour les périodes de trois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2014.

« Nous avons réalisé des progrès solides sur tous les plans au cours du dernier trimestre; en effet, nous avons terminé l'accroissement de la production à notre usine de Sherbrooke, nous avons repris les expéditions d'huile de krill fabriquée par Neptune et nous avons annoncé la nomination de notre dirigeant pour le secteur des produits nutraceutiques, M. Jim Hamilton, à titre de nouveau président et chef de la direction de Neptune à compter de février 2015 », a souligné M. André Godin, président et chef de la direction par intérim de Neptune. « De plus, notre filiale Acasti a annoncé des résultats positifs en ce qui concerne ses essais à double insu de phase II TRIFECTA et pharmacocinétiques, ce qui nous rapproche un peu plus de la mise en œuvre d'un essai de phase III en Amérique du Nord. Nous croyons que cet élan positif confère au groupe Neptune des bases solides pour l'avenir. »

Résultats financiers du troisième trimestre

Résultats opérationnels relatifs aux produits nutraceutiques

- Les revenus liés aux produits nutraceutiques se sont établis à 4 706 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2014, ce qui représente une hausse par rapport aux revenus de 4 440 000 \$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2013.
- Nous avons enregistré un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA) négatif de 1 957 000 \$ pour le trimestre courant, ce qui constitue une amélioration par rapport au montant négatif de 4 176 000 \$ de l'exercice précédent.
- Nous avons enregistré une perte nette de 3 241 000 \$ pour le trimestre courant comparativement à 6 887 000 \$ à l'exercice précédent.

Résultats consolidés

- Les revenus consolidés ont totalisé 4 735 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2014, soit une hausse par rapport aux revenus consolidés de 4 468 000 \$ pour le trimestre terminé le 30 novembre 2013.
- La marge brute ajustée¹, sous forme de pourcentage des revenus, était de 27 % pour le trimestre courant, comparativement à 14 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Nous avons enregistré un BAIIA ajusté négatif de 4 315 000 \$ pour le trimestre courant, comparativement à un montant négatif de 5 912 000 \$ à l'exercice précédent.

¹ La marge brute ajustée exclut les coûts non récurrents inclus dans le coût des ventes, notamment les coûts différentiels liés à l'accroissement de la production de l'usine, soit 854 000 \$, pour le trimestre terminé le 30 novembre 2014.

- Le bénéfice net s'est établi à 74 000 \$ pour le trimestre courant, comparativement à une perte nette de 10 443 000 \$ à l'exercice précédent.
- Les investissements en espèces et à court terme s'élevaient à 34,6 millions \$ au 30 novembre 2014.

Les revenus liés aux produits nutraceutiques pour le trimestre terminé le 30 novembre 2014 découlent largement de la vente de l'huile de krill fabriquée par Neptune, et en partie de la vente d'huile obtenue en vertu de la convention d'approvisionnement auprès d'un tiers conclue par Neptune.

L'amélioration du BAIIA ajusté sur douze mois, pour les produits nutraceutiques et sur une base consolidée, est attribuable, en grande partie, à des honoraires réduits. Sur le plan des résultats consolidés, le trimestre courant comporte un BAIIA ajusté négatif de 2,4 millions \$ pour les filiales de Neptune. Ce montant inclut 2,1 millions \$ pour Acasti, qui mène activement des études cliniques et des projets de recherche et de développement. Au trimestre correspondant de l'exercice précédent, les filiales de Neptune ont enregistré un BAIIA ajusté négatif de 1,7 million \$.

La réduction de la perte nette sur douze mois pour les produits nutraceutiques est largement attribuable à une diminution des dépenses de rémunération à base d'actions et des honoraires, de même qu'à un profit sur change découlant de la dévaluation du dollar canadien par rapport au dollar américain. Sur une base consolidée, les filiales de Neptune ont enregistré un bénéfice net de 3,3 millions \$ pour le trimestre courant et une perte nette de 3,6 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le bénéfice net trimestriel consolidé pour le trimestre courant découle des gains susmentionnés relatifs aux produits nutraceutiques, ainsi que des résultats financiers attribuables à la réévaluation du passif lié aux bons de souscription relativement à l'offre publique de décembre 2013 d'Acasti.

Résultats financiers depuis le début de l'exercice

Résultats opérationnels relatifs aux produits nutraceutiques

- Les revenus relatifs aux produits nutraceutiques se sont établis à 10 957 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2014, comparativement à 15 605 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013.
- Nous avons enregistré un BAIIA négatif de 15 853 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2014, comparativement à un montant négatif de 10 953 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- Nous avons enregistré une perte nette de 20 299 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2014, comparativement à une perte nette de 12 045 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Résultats consolidés

- Les revenus consolidés ont totalisé 11 049 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2014, comparativement à 15 906 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- Nous avons enregistré un BAIIA ajusté négatif de 22 962 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2014, comparativement à un montant négatif de 15 951 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.
- Nous avons enregistré une perte nette de 19 143 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2014, comparativement à une perte nette de 20 910 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Usine de Sherbrooke

Le 5 novembre 2014, Neptune a annoncé que son usine de Sherbrooke avait terminé avec succès l'accroissement de sa production et qu'elle avait atteint une pleine capacité productive annuelle de 150 tonnes métriques. « Le dynamisme des ventes continue de s'affermir, et avec le début de la production de formulations selon des conditions particulières d'ici la fin de notre quatrième trimestre se terminant le 28 février 2015, nous prévoyons un accroissement des possibilités de ventes », a souligné M. Godin.

Comme nous l'avons affirmé précédemment, Neptune prévoit que d'ici le milieu de 2015 la demande annualisée relative à son huile de krill atteindra environ 150 tonnes métriques. Par conséquent, nous avons créé un programme officiel pour accroître l'efficacité des usines et optimiser les processus, afin de renforcer la capacité productive en utilisant le moins de capitaux possible.

Examen du brevet 351 de Neptune par l'USPTO

Pendant le trimestre terminé le 30 novembre 2014, l'audition de la procédure d'examen *inter partes* devant le U.S. Patent and Trademark Office (USPTO) concernant certaines allégations liées au brevet '351 de Neptune sur la composition de matières a eu lieu; une décision doit être rendue d'ici la mi-mars 2015. Comme nous l'avons annoncé antérieurement, les contrats de licence assujettis à des redevances pour Neptune d'Aker BioMarine et d'Enzymotic dépendent du résultat du ré-examen de l'USPTO. Neptune continue de croire qu'elle est bien placée pour l'emporter.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En octobre 2014, Neptune a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRA) concernant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 1 500 000 de ses actions ordinaires, ce qui représentait environ 2 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société au 31 août 2014. L'OPRA est d'une durée d'un an, et prendra fin le 30 octobre 2015 ou lorsque Neptune aura acheté le nombre maximal d'actions autorisé ou qu'elle aura décidé de ne pas effectuer d'autres rachats en vertu de l'OPRA, selon la première des deux dates. Au 13 janvier 2015, aucune action n'avait été achetée dans le cadre de l'OPRA.

La société NeuroBioPharm sera privatisée indirectement par Neptune et conclut une convention d'arrangement avec celle-ci

Neptune et NeuroBioPharm Inc. (« NeuroBio ») ont annoncé qu'elles ont conclu une convention d'arrangement aux termes de laquelle Neptune acquerra indirectement la totalité des actions émises et en circulation de NeuroBio, selon les conditions décrites de manière plus détaillée dans le communiqué de presse conjoint diffusé aujourd'hui. Nous prévoyons que la conclusion de la convention d'arrangement sera profitable aux détenteurs de titres de NeuroBio, puisqu'ils recevront des titres de Neptune en contrepartie de leurs titres de NeuroBio. De plus, en tant qu'actionnaires de Neptune, ils continueront de participer à l'augmentation de la valeur associée à NeuroBio et bénéficieront de la possession d'actions d'une société ouverte plus importante en termes de taille, d'envergure et de liquidités.

Précisions concernant une conférence téléphonique

Neptune tiendra une conférence téléphonique le mercredi 14 janvier à 9 h (HE) pour présenter ses résultats du troisième trimestre terminé le 30 novembre 2014.

Date : mercredi 14 janvier 2015

Heure : 9 h (heure de l'Est)

Numéro d'id. de la conférence : 56159709

Téléphone : 1-877-380-5664 (au Canada et aux États-Unis)

1-631-813-4882 (à l'extérieur du Canada et des États-Unis)
(Veuillez composer le numéro 15 minutes avant le début de l'appel.)

Diffusion Web : Une diffusion Web audio en direct sera accessible à l'adresse suivante :
<http://neptunekrilloil.com/fr/investors/investor-events-and-presentations/>

Un enregistrement archivé de la conférence téléphonique sera également accessible sur le site Web de Neptune peu après l'appel.

À propos de Neptune Technologies & Bioressources Inc.

Neptune est une entreprise de biotechnologie dont les activités portent principalement sur le développement et la commercialisation d'acides gras polyinsaturés (AGPI/PUFA) oméga-3 d'origine marine. La société Neptune utilise un procédé breveté d'extraction d'huile de krill antarctique et l'entreprise vend principalement des AGPI oméga-3 en vrac à ses distributeurs qui les commercialisent sous marque privée, notamment sur le marché des produits nutraceutiques aux États-Unis, en Europe et en Australie. Les produits Neptune se présentent généralement en capsules et sont utilisés comme compléments alimentaires par les consommateurs. Le siège social de Neptune est situé au 545, Promenade du Centropolis, bureau 100, Laval (Québec).

Par l'entremise de ses filiales Acasti Pharma Inc. (Acasti) et NeuroBioPharm Inc. (NeuroBio), au sein desquelles Neptune détient respectivement 49.95 % et 96 % des actions avec droit de vote, Neptune s'intéresse également aux possibilités offertes par les marchés des aliments fonctionnels et des médicaments sur ordonnance. Les sociétés Acasti et NeuroBio mettent respectivement l'accent sur la recherche et le développement de composés sûrs et efficaces pour le traitement des affections athéroscléroseuses, très répandues, tels les désordres cardiométaboliques et les maladies cardiovasculaires, ainsi que les affections neurodégénératives et à caractère inflammatoire. CaPre[®], le principal candidat à titre de médicament d'ordonnance de la société Acasti, est un concentré purifié à haute teneur en phospholipides oméga-3, obtenu à partir de l'huile de krill Neptune. La cible thérapeutique de CaPre[®] est la prévention et le traitement des désordres cardiométaboliques, notamment de l'hypertriglycéridémie, une affection caractérisée par des taux anormalement élevés de triglycérides.

Énoncés prospectifs

Les déclarations contenues dans le présent communiqué, qui n'ont pas trait à des faits historiques ou d'actualité, constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières. De telles déclarations de nature prospective comportent des risques et des incertitudes, connus ou non, ainsi que d'autres facteurs inconnus, pouvant avoir pour effet que les résultats réels des sociétés Neptune, Acasti et NeuroBio puissent se révéler dans les faits différents des résultats antérieurs ou des résultats futurs exprimés ou impliqués dans ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont mis en garde à savoir qu'il vaudrait mieux ne pas accorder une confiance inconditionnelle à ces énoncés de nature prospective, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce document sont également et généralement soumis à d'autres risques et incertitudes qui sont décrits de temps à autre dans les documents publics de valeurs mobilières que Neptune, Acasti et NeuroBio partagent avec la Securities and Exchange Commission et la Canadian Security Commission. Sauf là où les lois applicables l'exigent, les sociétés Neptune, Acasti et NeuroBio déclinent toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser un quelconque énoncé prospectif.

« Ni le NASDAQ, ni la Bourse de Toronto n'assument quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou exact du présent communiqué. »

Personnes ressources – Neptune

André Godin

CEO & CFO intérimaire

+1.450.687.2262

a.godin@neptunebiotech.com

www.neptunebiotech.com

John Ripplinger

Relations investisseurs

+1.450.687.2262

j.riplinger@neptunebiotech.com

neptunebiotech.com